

2. 5. Autres dangers:

La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3. 1. Formule:**

191022V3

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- métasilicate de disodium
- N° Id: 014-010-00-8 - N° CE: 229-912-9 - N° CAS: 6834-92-0 - Numéro d'enregistrement
REACH : 01-2119449811-37
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH : SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - SGH05 - Corr. cut.
1B - Corrosion - Danger - H314
- 2-aminoéthanol; éthanolamine
- N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5 - Numéro d'enregistrement
REACH : 01-2119486455-28
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - H312 - H332 - SGH05 -
Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314
- 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol
- N° Id: 603-096-00-8 - N° CE: 203-961-6 - N° CAS: 112-34-5
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH : SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B
- 1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol
- N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2 - Numéro d'enregistrement
REACH : 01-2119457435-35
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS**4. 1. Description des premiers secours:****4. 1. 1. Conseils généraux:**

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation:

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion:

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

<u>4. 2. 1. Inhalation:</u>	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
<u>4. 2. 2. Contact avec la peau:</u>	Provoque de graves brûlures.
<u>4. 2. 3. Contact avec les yeux:</u>	Risque de lésions oculaires graves
<u>4. 2. 4. Ingestion:</u>	graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation
<u>4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u>	Avis aux médecins

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>5. 1. Moyens d'extinction:</u>	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
<u>5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</u>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<u>5. 3. Conseils aux pompiers:</u>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
<u>5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:</u>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6 MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

<u>6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</u>	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
<u>6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:</u>	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
<u>6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</u>	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
<u>6. 4. Référence à d'autres sections:</u>	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 STOCKAGE ET MANIPULATION

<u>7. 1. Manipulation:</u>	
<u>7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</u>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
<u>7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:</u>	Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit sec
<u>7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):</u>	Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
<u>7. 2. Stockage:</u>	
<u>7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles</u>	

<u>incompatibilités:</u>	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
<u>7. 2. 2. Condition(s) de stockage:</u>	Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
<u>7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:</u>	Conserver à l'écart des: acides
<u>7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:</u>	de même nature que celui d'origine
<u>7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</u>	Utilisation professionnelle

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- 2-aminoéthanol; éthanolamine : VME ppm = 3 - VME mg/m³ = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m³ = 15
- 1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol : VME ppm 100 – VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains:

Porter des gants appropriés: gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié: tablier résistant aux produits chimiques, bottes

8. 2. 4. Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

sécurité.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

liquide

9. 1. 2. Couleur:

rouge

9. 1. 3. Odeur:

Pin

9. 1. 4. PH:

Pur à 20°C: 13

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair:

Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité:

Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):

1.050 +/- 0,02 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité:

Non concerné

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:

Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité:

Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants:

Non Concerné

10 STABILITE ET REACTIVITE

<u>10. 1. Réactivité:</u>	Stable en conditions normales.
<u>10. 2. Stabilité chimique:</u>	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
<u>10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:</u>	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
<u>10. 4. Conditions à éviter:</u>	PAS de contact avec: les acides
<u>10. 5. Matières incompatibles:</u>	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
<u>10. 6. Produits de décomposition dangereux:</u>	Ne pas respirer les fumées.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:</u>	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
<u>11. 2. Toxicité aiguë:</u>	
<u>11. 2. 1. Inhalation:</u>	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
<u>11. 2. 2. Contact avec la peau:</u>	Provoque de graves brûlures.
<u>11. 2. 3. Contact avec les yeux:</u>	Risque de lésions oculaires graves
<u>11. 2. 4. Ingestion:</u>	graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

<u>12. 1. Toxicité:</u>	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
<u>12. 2. Persistance et dégradabilité:</u>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
<u>12. 3. Potentiel de bioaccumulation:</u>	Non déterminé.
<u>12. 4. Mobilité dans le sol:</u>	Non déterminé
<u>12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:</u>	Non déterminé.
<u>12. 6. Autres effets néfastes:</u>	Données non disponible

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

<u>13. 1. Méthodes de traitement des déchets:</u>	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
<u>13. 2. Emballages contaminés:</u>	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
<u>13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):</u>	Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) - Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>14. 1. Information(s) générale(s):</u>	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
<u>14. 2. Numéro ONU:</u>	1760
<u>14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. - CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(contient du metasilicate de disodium)
<u>14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):</u>	
<u>14. 3. 1. Classe(s) de danger pour</u>	

<u>le transport:</u>	8
<u>14. 3. 2. Groupe d'emballage:</u>	II
<u>14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:</u>	8
<u>14. 3. 4. Code danger:</u>	80
<u>14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:</u>	C9 274
<u>14. 3. 6. Instructions d'emballage:</u>	P001 IBC02
<u>14. 4. Voies maritimes (IMDG):</u>	
<u>14. 4. 1. Classe:</u>	8
<u>14. 4. 2. Groupe d'emballage:</u>	II
<u>14. 4. 3. Polluant marin:</u>	Non
<u>14. 4. 4. N° FS:</u>	F-A, S-B
<u>14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:</u>	8
<u>14. 4. 6. Instructions d'emballage:</u>	P001
<u>14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):</u>	
<u>14. 5. 1. ICAO/IATA classe:</u>	8
<u>14. 5. 2. Groupe d'emballage:</u>	II
<u>14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:</u>	8
<u>14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:</u>	Aéronef passager et cargo
<u>14. 6. Dangers pour l'environnement:</u>	Non concerné.
<u>14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</u>	Se référer aux rubriques 7 et 8.
<u>14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:</u>	Non concerné

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

<u>15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u>	Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
<u>15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:</u>	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H226 Liquide et vapeurs inflammables.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Composition suivant le règlement CEE 648/2004: agents de surface non ioniques: moins de 5% agents de surface anioniques: moins de 5% EDTA et sels: moins de 5% parfum Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

Fait à ARGIESANS

Date de Révision : 23/01/2019